Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID: 021-212104251-20230608-DEC_2023_65-CC

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90 21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° DEC 2023 65

Objet : Résiliation Bail Professionnel – Compagnie D'un instant à l'autre Ecole de danse – 2 rue d'Abrantès

Le Maire de la Ville de Montbard,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-44 en date du 27 mai 2020 l'autorisant à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze années,

VU les travaux de réfection des bureaux situés dans l'école de musique,

VU la nouvelle configuration des locaux ;

DECIDE

<u>Article 1</u> : l'annulation du bail établie le 10 septembre 2020 avec la Compagnie d'un Instant à l'Autre.